



## EXPLOITATION FORESTIERE : CUERS SE MOBILISE POUR SA FORET

La commune de Cuers est dotée d'un aménagement forestier.

Ce document, issu d'une analyse fine du peuplement forestier (type végétation, densité, âge, hauteurs, exposition...), est force de propositions pour la commune.

Cet aménagement a prévu sur le canton de la Pouverine la récolte des bois ayant atteint les diamètres d'exploitabilité. Ce travail de sylviculture vise à améliorer la bonne croissance des arbres qui seront conservés.

Pour ce faire:

- une partie de ces parcelles verra la suppression des pins d'Alep vieillissants au profit de chênes verts bien venants présents en sous-étage et bien moins sensibles aux incendies ;

- sur une autre partie, une éclaircie sera réalisée dans les peuplements de pins présentant une densité élevée. Cette forte concurrence entre les tiges pourrait, à court terme, compromettre la stabilité même de cette forêt.

Le travail de sylviculture envisagé vise à mettre à distance les houppiers («tête» de l'arbre) limitant la concurrence et favorisant ainsi l'accroissement du tronc et du système racinaire. L'éclaircie de cette pinède permettra d'assurer l'avenir du peuplement en améliorant sa qualité sylvicole (meilleures conditions de croissance et de développement). Elle diminuera également la masse combustible. Enfin elle favorisera une plus grande biodiversité (un peuplement trop dense est un faible réservoir de biodiversité). La perception paysagère du peuplement se trouvera également amélioré. Toujours en lien avec les risques d'incendies les plus beaux bouquets de chênes verts seront privilégiés aux pins d'Alep.

- En complément, le centre spécialisé de la SAGEM, situé sur le bas de ces parcelles, est contraint aux obligations légales de débroussaillage, ce, à une distance de 100m de ses bâtiments. Il devra donc, en accord avec la municipalité, faire réaliser une forte éclaircie de la végétation dans le périmètre communal qui consiste à :

- un débroussaillage alvéolaire, en variant la taille des îlots et l'espacement entre îlots ;
- la conservation de quelques beaux pins ;
- la conservation des feuillus.

Dans le respect de l'arrêté préfectoral, les équipes de l'ONF, à cette occasion, chercheront à revaloriser la richesse et la diversité du vieux jardin tombé en désuétude. Ce jardin a été planté sur ces parcelles par des enfants de l'ancien centre.

Tous ces travaux de foresterie seront réalisés en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) au début du mois de mai 2017. Les produits issus de cette exploitation seront valorisés sous forme de plaquettes forestières.

Une technique nouvelle va être mise en œuvre par l'ONF. Après abattage, les arbres seront débardés jusqu'à des places de dépôt pour y être broyés entièrement (tronc et branches), transformés en plaquettes forestières et vendues à la filière bois énergie locale. L'avantage majeur de cette méthode est de laisser peu de rémanents au sol et évite donc le coût d'une opération de broyage des branches restantes. Elle nécessite un broyeur approprié, pouvant traiter des arbres jusqu'à un mètre de diamètre.

**Pour votre sécurité, l'accès sera interdit aux abords du chantier : de même pour les aires de broyage et de stockage.**

**Lors de ces travaux, la circulation sur la D40 (route de Rocbaron) sera réglementée voire momentanément fermée.**

L'ONF veillera évidemment à améliorer l'aspect paysager de tout le site de la Pouverine.

Néanmoins, il est à noter que l'aspect qui suit une exploitation forestière (circulation d'engins, casse accidentelle,...) laisse dans un premier temps au néophyte un sentiment de déséquilibre visuel qui s'estompe rapidement l'année suivante : la nature reprend ses droits. La forêt est un milieu naturel vivant en constante évolution. Notre travail nécessaire est donc d'améliorer ces peuplements et laisser ainsi aux générations futures une forêt pérenne de qualité.